



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
17 décembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Note du Président du Conseil de sécurité

1. Comme suite aux mesures énoncées dans la note du Président du Conseil de sécurité du 26 juillet 2010 (S/2010/507) et dans l'optique d'accroître l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil et de renforcer les échanges et le dialogue entre ses membres, ces derniers sont convenus de ce qui suit.

#### Présidents des organes subsidiaires

2. Les membres du Conseil de Sécurité souhaitent que les présidents des organes subsidiaires soient sélectionnés de façon équilibrée, transparente, efficace et sans exclusive parmi eux selon une procédure informelle à laquelle tous les membres du Conseil participeraient, de manière à faciliter l'échange d'informations sur les travaux des organes subsidiaires en question.

3. Dans cette optique, il serait également souhaitable que les membres du Conseil de sécurité consultent rapidement les membres nouvellement élus au sujet des présidents des organes subsidiaires devant être nommés au cours de l'année à venir.

